



Désolidarisation prêt immobilier après rupture pacs

Par ThibaltePo

Bonjour,
voici ma situation, je suis pacsée avec mon conjoint qui est propriétaire d'une maison où nous vivons, mais cette maison appartient aussi à son ex (pacs rompu) qui elle n'a jamais travaillé et n'a jamais donné un centime pour cette maison, donc elle ne réclame rien (pas de soulte, elle l'avait dit au notaire). Mais elle est notée comme propriétaire de la maison. Elle veut bien sur se désolidariser du prêt mais j'ai l'impression qu'elle fait trainer les choses (un notaire est en charge de ce dossier). Ce n'est pas dans son intérêt car elle pourrait obtenir des aides au logement par exemple. Comment faire pour accélérer les choses, y'a t-il un formulaire à remplir (qu'on pourrait lui envoyer et qu'elle signe juste) car elle a l'air de ne pas comprendre mais en même temps de le faire exprès, elle accusait mon conjoint de ne pas faire les démarches alors que c'était à elle de le faire, suite à une conversation avec la banque, qui a bien confirmé qu'elle accepterait sans problème le transfert. Je vous remercie de votre aide, bien cordialement,
Répondre

Par ESP

Bonjour
Rien à faire malheureusement contre quelqu'un qui n'avance pas...
Il reste la justice pour lancer une procédure de licitation judiciaire, mais bon !!!

Par ThibaltePo

Bonjour et merci de votre réponse, je me doute bien, et puis elle n'avance pas dans sa vie personnelle non plus, c'est lui qui faisait tous les papiers administratifs ... Elle sera aussi bloquée dans ces projets avec ce prêt immobilier dans les bottes ...
Bonne journée à vous !